

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 14 novembre 2024

La biodiversité au cœur d'un partenariat avec l'Afrique du sud

L'Office français de la biodiversité (OFB), l'agence des parcs nationaux d'Afrique du Sud (SANParks) et l'Institut national sud-africain de la biodiversité (SANBI) collaborent depuis juillet 2023 à travers un programme d'échange dont l'objectif est de créer des passerelles entre les deux pays sur les questions de biodiversité terrestres et marines.



Table Mountain MPA SANParks_1

Ce partenariat entre l'Afrique du Sud et la France concerne à la fois la biodiversité terrestre avec le SANBI et la conservation marine, avec le SANParks. L'enjeu principal est de favoriser le partage de connaissances et de renforcer les capacités en matière d'évaluation de la biodiversité et de gestion des aires marines protégées en Afrique du Sud et en France.

Cette coopération technique s'inscrit dans le cadre d'un accord quadripartite (OFB, AFD, SANParks, SANBI) signé le 7 juin 2022, à Pretoria et met concrètement en œuvre l'accord de coopération en matière d'environnement et de changement climatique entre les ministères français et sud-

africains (Décret 2021-1292 du 4 octobre 2021). Elle est financée par l'Agence française de développement (AFD) grâce au fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE).

Au cœur de l'actualité internationale

Ce partenariat s'inscrit dans la démarche de développement des **Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies** :

- Vie sous-marine : Le projet vise à renforcer les capacités de gestion des aires marines protégées, contribuant ainsi à la préservation de la vie marine et des écosystèmes marins (ODD 14).
- Vie terrestre : En renforçant les capacités de cartographie, d'évaluation et de gestion de la biodiversité, le projet contribue également à la conservation des écosystèmes terrestres et à la préservation de la biodiversité (ODD 15).
- Partenariats pour la réalisation des objectifs : Le projet lui-même est un exemple de partenariat entre institutions nationales et internationales, démontrant l'importance de la collaboration pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD 17).

et du Cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la Cop15 en Décembre **2022** :

- « L'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes sont maintenues, améliorées ou restaurées, ce qui accroît considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 » (Objectif A)
- « Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi

que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées » (Cible 3)

Il vient en appui direct à la mise en œuvre des Plans d'Actions et Stratégies Nationales pour la Biodiversité (SPANB), ainsi que pour la France à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 ainsi que la Stratégie nationale Aires Protégées (SNAP).

S'ajoutant à d'autres projets dans la région financé par la France ou l'UE (Projet Régional SBAPP, MARIO, FEXTE Île de la Réunion, VARUNA, NOCAMO), ce partenariat renforcera le positionnement de la France auprès de l'Afrique du Sud, pays majeur dans la sous-région d'Afrique australe et dans les négociations internationales en matière de biodiversité.

Des attentes fortes en termes d'amélioration de la gestion des aires marines protégées en Afrique du Sud ont été exprimées par SANParks. A noter que le réseau sud-africain d'aires marines protégées (AMP) s'est étendu ces dernières années et couvre maintenant 5,4% de la zone économique exclusive. Ainsi le projet s'inscrit dans une période de renforcement et appui de ces AMP nationales. Par ailleurs, compte tenu de l'expertise de l'agences sud-africaine, des bénéfices en retour pour l'OFB sont également attendus tout au long du projet.

Jusqu'au mois de juin 2027, les agents de l'Office français de la biodiversité et ceux des deux établissements sud-africains collaboreront pour renforcer leurs compétences respectives en matière de cartographie, d'évaluation, de planification et de hiérarchisation de la biodiversité (OFB-SANBI) et en matière de gestion des Aires marines protégées (OFB-SANParks).

Les activités du projet sont prévues à la fois en Afrique du Sud et en France (ateliers, visite de terrain, webinaires, etc.), avec notamment la participation à de grands événements internationaux comme la COP 16 en Colombie ou l'International Marine Conservation Congress. En 2025, ils participeront également à [l'UNOC3](#) à Nice et au [Congrès mondial de l'IUCN](#) à Abu Dhabi.

SANParks et SANBI : des missions communes avec l'OFB

L'OFB et SANParks ont des mandats très similaires notamment du fait que les deux institutions soient des gestionnaires directs d'aires protégées (AP). De son côté, SANParks gère un système de 19 parcs nationaux dans sept des neuf provinces d'Afrique du Sud, avec une superficie totale d'un peu plus de 4 millions d'hectares. SANParks est reconnu comme un leader mondial de la conservation et de la gestion des aires protégées. Dans le cadre de ce projet, l'intérêt est plus spécifiquement sur les AMP gérées par les deux institutions, et notamment les 8 PNM du côté de l'OFB ainsi que les 6 AMP nationales du côté de SANParks.

Ils ont également pour fonction de rendre compte de l'état de conservation des espèces et des écosystèmes, et à mettre les informations sur la biodiversité à la disposition des régulateurs, des décideurs et des gestionnaires. Les deux institutions agissent de manière centralisée (avec une portée nationale) avec un large éventail d'agences partenaires (du local à l'international) pour rassembler et présenter une multitude d'évaluations, d'inventaires et d'outils de conservation des espèces et des écosystèmes.